



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 73162

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le rapatriement des corps des Français enterrés au cimetière de Mers el-Kébir, sollicité actuellement par de nombreuses personnes et notamment des anciens marins. Il lui demande donc de lui préciser les démarches entamées par le Gouvernement pour le respect des corps de nos compatriotes en Algérie, ou leur rapatriement.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac, à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit Lac, à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73162

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8445

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10522